

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1262
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 24 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1262 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de modifier la grille des spécifications de la zone « 1011 », dans le centre-ville de Rouyn-Noranda afin d'y augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment à 16 et d'y permettre la mixité d'usages.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 28 août 2023 à compter de 19 h 55** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2023-1262 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1262 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ZONE VISÉE :

Zone « 1011 » : la zone « 1011 » est située à proximité du centre-ville de Rouyn-Noranda et est constituée des propriétés situées de part et d'autre d'une partie de la rue Mgr-Tessier Ouest comprise entre les numéros civiques pairs 18 et 78, en incluant le terrain de stationnement situé sur le lot 2 808 602 au cadastre du Québec et entre les numéros civiques impairs 37 et 75, en incluant le stationnement de la place du Commerce, des propriétés de la rue Perreault Ouest comprises entre les numéros civiques pairs 46 et 82, des propriétés situées de part et d'autre de l'avenue Dallaire entre les rues Perreault Ouest et Taschereau Ouest ainsi que des propriétés situées au 80 et 88 rue Taschereau Ouest, au 85, rue Perreault Ouest et au 155, avenue Dallaire.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture

Donné à Rouyn-Noranda, ce 24^e jour du mois de juillet 2023
et publié le 2 août 2023



Myriam Coderre, greffière adjointe et cheffe du contentieux